

LOT N°5

**PLATRIERIE - F.PLAFOND
SOL DUR - PEINTURE**

**DOSSIER DE CONSULTATION
DES ENTREPRISES**

SOMMAIRE

A. PLATRIERIE - FAUX PLAFOND	4
1 - GENERALITES.....	4
1.1 - Nature des travaux.....	4
1.2 - Prestations.....	4
1.3 - Normes	5
1.4 - Acceptation des travaux antérieurs	5
1.5 - Travaux de finition : nettoyage et raccords.....	5
2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	6
2.1 - Doublages.....	6
2.2 - Cloisons de distribution	6
2.3 - Cloison Stil 98	7
2.4 - BA 13 collé.....	7
2.5 - Plafonds BA 13	7
2.6 - Plafonds PPF 15.....	7
2.7 - faux-plafonds décoratifs	8
2.8 - Soffites et faux-plafonds pour habillage des gaines, chutes et divers dévoiements réseaux	8
2.9 - Isolation.....	9
2.10 - Divers.....	9
2.10.1 - Pose des huisseries et cadres dormants divers	9
2.10.2 - Protection des pieds de cloisons des pièces humides	9
2.10.3 - Bandes armées	9
2.10.4 - Bouches VMC.....	9
2.10.5 - Polyane sous cloisons	10
2.10.6 - Doublages et cloisons Placomarine.....	10
2.11 - Raccords de finition.....	10
2.12 - Approvisionnement et nettoyage.....	10
B. SOL DUR - FAIENCE	11
3 - GENERALITES.....	11
3.1 - Nature des travaux	11
3.2 - Références aux textes	11
3.3 - Prestations	11
3.4 - Contrôles	12
Les contrôles permettant de vérifier que les performances imposées par les normes sont	
atteintes, seront réalisés à la demande du Maître d'Oeuvre.....	12
3.5 - Tolérances de pose et de teinte.....	12
3.5.1 - Sols durs scellés	12
3.5.2 - Revêtements muraux scellés.....	12

3.6 - Raccords	13
3.7 - Nettoyage	13
4 - DESCRIPTIONS DES OUVRAGES	13
4.1 - Revêtements de sols durs	13
4.1.1 - Grès cérame 30 x 30.....	13
4.1.2 - Sol antidérapant	14
4.1.3 - Escaliers et paliers intermédiaires	15
4.1.4 - Dèes autour des sorties.....	15
4.1.5 - Siphon de sol et caniveaux	15
4.2 - Revêtements muraux	16
4.3 - Cadre tapis-brosse.....	16
4.4 - Traitement des joints de dilatation	16
C. PEINTURE.....	17
5 - GENERALITES.....	17
5.1 - Nature des travaux	17
5.2 - Références aux textes	17
5.3 - Prescriptions propres à ce lot.....	18
5.4 - Prestations	18
5.5 - Garanties	18
5.6 - Nettoyage	18
6 - DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	19
6.1 - Plafonds	19
6.1.1 - Supports dalle béton	19
6.1.2 - Support plafond placoplâtre	19
6.2 - Parois verticales	19
6.2.1 - Murs.....	19
6.3 - Ouvrages bois à lasurer	20
6.4 - Ouvrages métalliques ou PVC.....	20
6.5 - Couvre-joints sur joints de dilatation apparents en intérieur	20
6.6 - Protection de pied de poteau	20
6.7 - Nettoyage	21

A. PLÂTRERIE - FAUX PLAFOND

1 - GENERALITES

Il est rappelé que l'entrepreneur du présent lot doit prendre connaissance du chapitre intitulé "PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT".

1.1 - Nature des travaux

- Le présent chapitre donne des renseignements sur la nature des travaux à effectuer, sur leur nombre, dimensions, emplacement. Mais, cette disposition n'a pas un caractère limitatif, et l'entrepreneur devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception, ni réserve, tous les travaux nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet de son lot.
- En conséquence, l'entrepreneur ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions aux plans et devis puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son lot, ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.
- L'entrepreneur consulté étant considéré comme Maître des techniques propres à son corps d'état, devra aviser, par écrit, les Architectes, au moment de l'appel d'offres, et au plus tard avant la signature de son marché, de toutes réserves et remarques de sa part, quant aux prescriptions contenues dans le présent devis, et qui lui semblent incompatibles avec l'art de la bonne construction.
- Il devra le cas échéant, motiver les raisons de ses réserves, et proposer une ou des solutions de rechange.

1.2 - Prestations

- Les travaux du présent lot sont ceux nécessaires à la réalisation des doublages isolants, des cloisonnements intérieurs des logements et des communs, y compris les travaux annexes nécessaires à la bonne finition des travaux.
- Font notamment partie des prestations à la charge du présent lot :
 - Le traçage et l'implantation.
 - La pose des huisseries et bâtis fournis par le menuisier.
 - Il sera rendu responsable de tous vices d'aplomb, nivellement sur hauteur.
 - La finition sur les raccords après passage des divers corps d'état.

- La pose d'un joint élastomère à la pompe quand deux huisseries sont accolées.

1.3 - Normes

- Tous les travaux du présent lot seront conformes aux D. T. U. connus au jour de la signature des Marchés.
- Il est précisé que, si les D. T. U. venaient à être modifiés après signature des marchés, entraînant des modifications dans les travaux de cloisons, ces derniers n'entraîneraient, en aucun cas, une modification du prix global.
- D. T. U. n°20 : Maçonneries
- D. T. U. n°25 : Travaux de plâtrerie et ses additifs, aux normes particulières et aux règles de l'Art
- D. T. U. n°35 : Cloisonnement intérieurs
- D. T. U. n°58 : Plafonds suspendus
- Normes françaises, et en particulier P 72.73.75.

1.4 - Acceptation des travaux antérieurs

- L'entrepreneur devra veiller à ce qu'une parfaite coordination soit assurée en temps utile, par lui et par l'entrepreneur du GROS-OEUVRE, qui lui doit la réalisation des aires de supports de ses enduits.
- Avant de procéder à l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra procéder à un examen des supports, et présenter, s'il y a lieu, ses réserves.
- La réalisation des travaux, sans réserve, vaudra l'acceptation de l'état des supports par l'entrepreneur de PLÂTRERIE qui demeurera seul responsable si les supports se révèlent impropres ou mal adaptés à la réalisation des travaux de PLÂTRERIE.
- En cas de contestation, les supports litigieux seront remis en état par les entrepreneurs intéressés, puis vérifiés et acceptés par l'entrepreneur de PLÂTRERIE.

1.5 - Travaux de finition : nettoyage et raccords

- A la fin de ses travaux, le plâtrier devra laisser des locaux propres, enlèvement des gravats, après passage du présent corps d'état, compris évacuation aux décharges publiques.
- D.T.U. n°59 - Titre II : nettoyage de mise en service.

2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1 - Doublages

Position :

- Tous doublages selon plan.

Prestations :

- Mise en œuvre d'un complexe de doublage PLACOMUR TH38,80 + 10 (R = 2,15 m²C/w) collé sur la maçonnerie par des plots de mortier adhésif, et monté sur semelles et rails CELOGIL 19 mm.
- Au niveau des seuils et appuis de fenêtres, pose d'un PLACOMUR 30 + 10.
- Interposition d'un U en plastique sous les doublages des pièces humides.
- Exécution des joints entre panneaux, par bandes de calicot et d'enduit spécial.
- Finition à l'enduit spécial en 2^{ème} couche, pour obtenir une surface parfaitement plane, compris ponçage.
- Les éraflures sur les panneaux seront égalisés à l'enduit.
- En pied de cloison, il sera mis en place un film polyane à remonter par le carreleur lors de l'exécution des chapes.

Dimensions :

- PLACOMUR TH 38,80 + 10 = 90 mm - R = 2,15 m²/C°/W
(10 mm de plâtre cartonné + 80 mm de polystyrène expansé).

2.2 - Cloisons de distribution

Position :

- Cloisons de distribution à l'intérieur

Prestations :

- Cloisons sèches système STIL 72 d'épaisseur sur rail conformément à la réglementation et aux normes de pose.
- Panneau de plâtre traité hydrofuge.
- Exécution des joints à la machine, avec calicot et enduit spécial.
- Finition à l'enduit spécial en 2^{ème} couche, pour obtenir une surface parfaitement plane, y compris le ponçage ; les éraflures sur les panneaux seront à égaliser avec l'enduit.
- Bandes armées collées à l'enduit G.S.D. sur tous les angles saillants.
- En pied de cloison, il sera mis en place un film polyane à remonter par le carreleur lors de l'exécution des chapes.

2.3 - Cloison Stil 98

Position :

- Suivant plan

Prestation :

- Fourniture et pose de cloison de type Stil 98 réalisée suivant les préconisations suivantes :
 - o Même prescription que l'article Stil 72 mais avec un parement de 2 BA 13 afin de rendre la cloison CF 1H

2.4 - BA 13 collé

Position :

- Suivant plan

Prestation :

- Fourniture et pose de BA 13 collé par plot suivant préconisation du fabricant
- Plaque hydrofuge suivant localisation
- Réalisation des joints conforme à la réglementation et aux préconisations du fabricant
- Compris toutes sujétions de pose et de mise en œuvre.

2.5 - Plafonds BA 13

Position :

- Plafonds, suivant plans.

Prestations :

- Réalisation de faux-plafonds constitués d'une plaque de BA13 fixée sur une ossature métallique type PLACOSTIL .
- L'ossature sera constituée de profilés en aluminium d'entr'axes 60 cm.
- Les plaques seront vissées à cette ossature par des vis PREGY TF 212 x 25 spéciales pour placoplâtre.
- Finition des joints entre panneaux et enduit spécial pour une finition parfaite.
- Compris toutes sujétions de pose et éléments singuliers.

2.6 - Plafonds PPF 15

Position :

- Faux-plafond laverie.

Prestations :

- Mise en œuvre d'une plaque de plâtre type PPF 15 fixée sur une ossature métallique en PLACOSTIL CF 1H.
- Exécution des joints entre panneaux, par bandes de calicot et d'enduit spécial.
- Finition à l'enduit spécial, en 2ème couche, pour obtenir une surface parfaitement plane, compris ponçage.
- Une étanchéité parfaite sera prévue entre les doublages horizontaux et les plafonds par calfeutrements périphériques avec joint souple à la pompe.
- Compris trémie et pose des trappes d'accès aux combles.

2.7 - faux-plafonds décoratifs

Position :

- Dans cuisine.

Prestations :

- Fourniture et pose de faux plafond 600x600 sur ossature métallique et répondant aux règles ci-après :

- Ossature sur profilé de jonction couple PVC :
 - Clip pour fixation dalle
 - T alu laqué blanc
 - Support polyéthylène et angle (PVC blanc)
 - H et U de jonction blanc
- Dalle M1 600x600 :
 - Epaisseur 2,5
 - Hydrophobe, imputrescible, inaltérable, anti fongible, antioxydant, lavable
 - Composite résine ou similaire

- Compris toutes sujétions de pose et de mise en œuvre

2.8 - Soffites et faux-plafonds pour habillage des gaines, chutes et divers dévoiements réseaux

Position :

- Suivant plans.

Prestations :

- Mise en place d'une ossature en structure métallique. Fixation sur cette structure de 2 épaisseurs de plaques BA 13 pour création d'un caisson.
- Exécution des joints entre panneaux, et enduit spécial (pour une finition parfaite).

- Bourrage de l'intérieur du caisson en laine minérale, épaisseur 100 mm minimum.
- Affaiblissement acoustique : $R > \text{ou} = 33 \text{ dB(A)}$.

2.9 - Isolation

Position :

- Sur faux-plafonds horizontaux

Prestations :

- Mise en œuvre de laine de verre déroulée, épaisseur stabilisée 30 cm, classe A3, densité 13 kg, $R = 4,00 \text{ m}^2\text{c/w}$.
- Application d'un fixateur sur toute la surface de la laine de verre soufflée.

2.10 - Divers

2.10.1 - Pose des huisseries et cadres dormants divers

Position :

- Ensemble des huisseries et cadres divers.
- Ensemble des cadres des portes des parties communes à intégrer dans les cloisons réalisées par ce lot.

Prestations :

- Pose des huisseries à intégrer dans les cloisons à réaliser par le présent lot.

2.10.2 - Protection des pieds de cloisons des pièces humides

Position : dans toutes les pièces humides.

Prestations :

- Fourniture et pose de semelles U PVC en protection de pieds de cloisons des pièces humides, remontant de 2 cm minimum du niveau du sol fini et complément par un cordon de mastic acrylique.

2.10.3 - Bandes armées

Position : à chaque arête.

Prestations :

- Fourniture et mise en place, par le présent lot, de bandes armées spéciales placoplâtre à chaque arête.

2.10.4 - Bouches VMC

Position :

- Dans les faux-plafonds et gaines techniques.

Prestations :

- Les réservations des bouches VMC, dans les faux-plafonds et gaines techniques, sont à la charge du présent lot.
- Compris rebouchage périphérique après pose des gaines et bouches.

2.10.5 - Polyane sous cloisons

- En pied de tous les doublages et cloisons, il sera mis en place un film polyane à remonter par le carreleur lors de la pose du carrelage.

2.10.6 - Doublages et cloisons Placomarine

- Les parties de cloisons et doublages en contact avec les bacs à douche seront avec un parement de type Placomarine hydrofuge.

2.11 - Raccords de finitionPosition :

- La totalité des scellements et rebouchages.

Prestations :

- L'entreprise du présent lot aura, à sa charge, la totalité des raccords avant peinture, des scellements et rebouchages des autres corps d'état.
- Suivant peinture, sur les scellements, et rebouchage des autres corps d'état.

2.12 - Approvisionnement et nettoyage

- Approvisionnement, chargement, déchargement, manutention, etc, nettoyage en cours et en fin de travaux, et toutes sujétions d'exécution du chantier.

B. SOL DUR - FAIENCE

3 - GENERALITES

Il est rappelé que l'entrepreneur doit prendre connaissance du chapitre intitulé "PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT".

3.1 - Nature des travaux

Les travaux du présent lot sont ceux nécessaires à la réalisation des revêtements de sols en carrelage et des revêtements de murs en faïence.

3.2 - Références aux textes

- Les fournitures et travaux seront conformes aux notices d'agrément du C. S. T. B., aux normes du R. E. E. F., et aux prescriptions du D. T. U. concernant le présent corps d'état.

- . D. T. U. 20 : Chapes ciment
- . D. T. U. 52.1 : Revêtements de sols scellés
- . D. T. U. 55 : Revêtements muraux scellés
- . Circulaires 63-66 du 17/12/1963
- . Arrêté du 28/10/1994 : Isolation acoustique

- Cahier du C. S. T. B. 897 applicable à la mise en oeuvre et à la réception des supports à base de plâtre, destinés à recevoir des revêtements en céramique collés.

- Agréments et avis techniques du C. S. T. B. concernant les matériaux et procédés non traditionnels et intéressants, suivant le cas :

- . les colles pour carrelage,
- . les colles pour revêtements muraux céramiques.

3.3 - Prestations

- Font implicitement partie des prestations dues par l'entreprise du présent lot :

- . La réception des supports et leur nettoyage parfait,
- . La vérification que les fourreaux éventuels sont bien mis en place,
- . Le lavage et l'humidification des supports de carrelage,

- . La surveillance et l'interdiction de circuler sur les carrelages pendant 3 jours,
- . Le nettoyage des carrelages avec de la sciure fine de bois blanc et de chiffons secs ; l'usage d'acide est formellement prohibé,
- . Les formes,
- . Les socles éventuels autour des canalisations ou autres,
- . Les pentes,
- . La pose d'accessoires fournis par les autres corps d'état, tels que bondes de sols, siphons, etc...
- . Les raccords en fin de travaux, après le passage des autres corps d'état.

3.4 - Contrôles

Les contrôles permettant de vérifier que les performances imposées par les normes sont atteintes, seront réalisés à la demande du Maître d'Oeuvre.

- Avant réception, l'entrepreneur procédera à la vérification des tolérances de pose de qualité de ses ouvrages.

3.5 - Tolérances de pose et de teinte

3.5.1 - Sols durs scellés

- Les tolérances de pose seront les suivantes :
 - . flache sous règle de 2,00 promenée en tous sens < 2 mm
 - . flache sous règle de 0,20 m : < 1 mm (désaffleurement de carreaux non admis)
 - . niveau fini : 2 mm en tous points par rapport à la cote théorique
 - . alignement des joints : 1 mm sur même ligne en plus des tolérances de fabrication
 - . uniformité de teinte : afin d'éviter toute disparité de nuance, les carreaux devront être mélangés ; néanmoins, ces matériaux proviendront d'une même nuance de fabrication (selon n° de série figurant sur les emballages).

3.5.2 - Revêtements muraux scellés

- Avant déballage des produits, l'entrepreneur fera constater le choix par le Maître d'Oeuvre.
- La pose à joints minces sera réalisée par collage au moyen de mortier-colle sur les supports en béton ou enduit ciment, et au moyen de ciment-colle à base de caséine sur les supports à base de plâtre naturel et plaques de plâtre cartonnées.
- Les joints seront réalisés avec le produit spécial préconisé par le fabricant de la colle ou au ciment blanc :

- . dimensions et planéité :

- * sur longueur et largeur : 0,4 mm
- * sur épaisseur : 0,4 mm
- * planéité : < 7/100è
- * hors d'équerre : 0,3 mm
- * aplomb : 1 mm par mètre de hauteur

. aspect vu à 1,00 m, ni éraflures sur les côtés, ni écornures, fissures, fentes, tâches ou grains.

3.6 - Raccords

- Dans le cadre de l'exécution des travaux précédemment décrits, l'entrepreneur aura implicitement à sa charge l'exécution de tous les raccords de revêtements de sols et murs au droit des scellements, passages de canalisations, etc... afférents aux travaux des autres corps d'état.

3.7 - Nettoyage

- Le nettoyage en fin de travaux devra être conforme au D. T. U. n° 59, titre II (nettoyage de mise en service).

4 - DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

4.1 - Revêtements de sols durs

4.1.1 - Grès cérame 30 x 30

Position :

- Dans WC filles

Prestations:

- Fourniture et pose de carrelage en grès cérame finition mate et polie (selon plan de détail), de marque GRANITOGRES (CASALGRANDE) réf. GRANITO 3, ou équivalent. Dimensions 30 x 30 - U4 S P4 - teinte au choix de l'architecte.
- Pose sur chape à bain de mortier dosé 300 à 400 kg de liant par m³ de sable sec, isolant phonique de type ARKEN ISOLDAL D3 (Delta L = 17 dB(A)), le dosage en liant étant dépendant du type de produit posé et du type de pose.
- Coulage des joints au ciment.
- Y compris découpe particulière.

4.1.1.1 - Plinthes 10 x 30

Position :

- En périphérie des locaux cités dans l'article précédent.

Préstations :

- Fourniture et pose collée de plinthes à gorges assorties dito précédent, compris coupes d'onglet et toutes sujétions.

4.1.2 - Sol antidérapant

Position :

- Cuisine/laverie et douches des vestiaires personnels

Prestations:

- Après nettoyage et dépoussiérage du support,
- Rebouchage des défauts de planimétrie avec ragréage éventuel
- Réalisation d'une étanchéité de type PAREX LANKO 588 ou similaire après mise en œuvre de l'application d'une primaire 165 PROLIPRIM UNIVERSEL ou similaire.
- Application suivant les règles en vigueur et les préconisations du fabricant.
- Compris traitement des points singuliers et toutes sujétions de pose et de mise en œuvre.
- Fourniture et pose de carrelage collé sur chape de type U4P4E3C2 minimum de dimension 30x30 grés émaillé teinte au choix de l'architecte.
- Réalisation des joints à l'aide de matériaux préconisé par le fournisseur, teinte au choix du M.O
- Compris toutes sujétions de pose et de mise en œuvre.

4.1.2.1 - Bande d'étanchéité en périphérie des pièces humides

Position :

- En périphérie des pièces humides.

Préstations :

- Bande d'étanchéité en pied de cloison sur une largeur de 30 cm et remontée derrière les plinthes comprenant :
 - o Application d'une primaire d'accrochage type BIOTAC ou similaire
 - o Application de deux couches de PLACOTANCHE ou similaire avec incorporation de bandes BE 14 dans les angles rentrants.

4.1.2.2 - Plinthes à gorges

Position :

- Toutes les plinthes carrelage.

Préstations :

- Fourniture et pose collée de plinthes à gorges assorties au carrelage collé sur mur à la colle à faïence type WEBER et BROUTIN ou similaire.
- Joints à l'aide de matériaux prêt à l'emploi de type FERMAJOINT ou similaire
- Pièces spécifique pour les angles.

4.1.3 - Escaliers et paliers intermédiaires

4.1.3.1 - Carrelage grès cérame mat 30 x 30

Position :

- Marches isolées dans bâtiment.

Prestations:

- Fourniture et pose de carreaux 30 x 30 en grès cérame, finition mate, de marque GRANITOGRES (CASALGRANDE) réf. GRANITO 3, ou équivalent., U4 S P4, teinte au choix de l'architecte.
- La pose s'effectuera collée.
- Sera prévu l'habillage des marches et contre-marches. Les marches seront habillées de carreaux striés à nez de marche.
- Compris traitement des joints et toutes sujétions.
- Le carrelage sera entièrement désolidarisé des murs de la structure périphérique (matériau résilient + joint souple).

4.1.3.2 - Plinthes 10 x 30

Position :

- En périphérie des escaliers et paliers cités dans l'article précédent.

Préstations :

- Fourniture et pose collée de plinthes assorties dito précédent, à bords droits, compris coupes d'onglet et toutes sujétions.

4.1.4 - DèS autour des sorties

Position :

- Dans toutes les pièces du projet sur toutes sorties et évacuations au sol

Prestations:

- Fourniture et pose de DèS en plinthe autour de toutes les sorties et évacuation en sol afin de permettre un meilleur nettoyage du site.
- Compris toutes sujétions de pose et de mise en œuvre.

4.1.5 - Siphon de sol et caniveaux

- Dans Wc, vestiaire personnel et cuisine

Prestations:

- Pose des siphons et caniveaux en sol fourni par le lot plomberie ou cuisine.
- Compris étanchéité périphérique et toutes sujétions de mise en œuvre.
- compris liaison à la terre laissé en attente par lot Electricité.

4.2 - Revêtements muraux

Prestations :

- Fourniture et pose à la colle spéciale pour placoplâtre ou béton, de carreaux de faïence.
- Coulage des joints au coulis de ciment blanc, cf.DTU n°55.
- La pose des faïences en périphérie des bacs à douche s'effectuera à l'aide d'une colle classe B+ spéciale étanchéité, après application d'une étanchéité murale, compris traitement hydrofuge des joints (système FERMASEC et FERMAFLEX de chez WEBER ET BROUTIN ou similaire).
- En périphérie extérieure de toutes les surfaces faïencées, et sur les angles saillants de liaison de faïence; il sera mis en oeuvre des éléments formant baguette de finition masquant les tranches de carreaux.
- Carreaux de faïence à pâte blanche, 20x20 (teinte au choix de l'architecte) 2 coloris.

4.3 - Cadre tapis-brosse

Position :

- suivant plan.

Prestations :

- Pose du cadre tapis- brosse fourni par le présent lot, y compris chape lissée, la fourniture d'un tapis-brosse métallique avec revêtement textile compatible avec accessibilité PMR.

4.4 - Traitement des joints de dilatation

Position :

- Sur joints de dilatation des bâtiments.

Prestations :

- Sur joint de dilatation, mise en place de 2 cornières en laiton noyées dans la chape.
- Traitement du joint par finition au mastic élastomère.

C. PEINTURE

5 - GENERALITES

Il est rappelé que l'entrepreneur du présent lot doit prendre connaissance du chapitre intitulé "PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT".

5.1 - Nature des travaux

- Les travaux du présent lot sont ceux nécessaires à l'exécution de :
 - . Enduits pelliculaires,
 - . Peinture ou vernis sur :
 - * tous les matériaux à l'intérieur et à l'extérieur,
 - * tous les ouvrages de menuiserie intérieure et extérieure,
 - * tous les plafonds,
 - * toutes les parois à peindre et tapisseries.
 - . Nettoyage usuel de finition.

5.2 - Références aux textes

- Les règles techniques applicables au présent lot sont :
 - . D. T. U. 59 : Cahier des Prescriptions Techniques Générales applicables aux travaux de peinture et nettoyage de mise en service.
 - . Normes du R. E. E. F. applicables au bâtiment.
 - . Classement U. N. P. concernant les "caractéristiques maximales", "aptitudes maximales", "possibilités", et comportement des produits.
 - . Agréments ou Avis Techniques Spécifiques, concernant les matériaux et procédés non traditionnels intéressant notamment les enduits préparatoires.
 - . Prescriptions concernant les états de surface : Cahier édité par l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics (Fédération Nationale du Bâtiment) intitulé : "MISE EN PEINTURE DES BETONS ET ENDUITS CIMENT - DEFINITION ET CLASSIFICATION DES SUPPORTS ET SYSTEMES DE PEINTURE".
- Classification C. P. E. M. P. V. : Décision n° 1 et n° 2 du 2 Avril 1970, concernant la classification et la désignation des produits.

5.3 - Prescriptions propres à ce lot

- Avant toute exécution, l'entrepreneur du présent lot devra, en présence du Maître d'Oeuvre et des autres intéressés, procéder à la réception des fonds qui seront livrés avant peinture.
- L'entrepreneur devra effectuer toutes les applications d'essais qui seront nécessaires pour déterminer les coloris et les nuances de finition, et pour mettre au point les modalités d'application correspondantes.
- Aucun travail ne sera entrepris avant que la surface témoin correspondante ne soit agréée par le Maître d'Oeuvre.
- Les surfaces témoin resteront repérées sur le chantier pour servir de base de comparaison.
- Les travaux de peinture seront du type FINITION SOIGNEE.

5.4 - Prestations

- Font implicitement partie des prestations dues par l'entreprise du présent lot :
 - . La réception des supports et leur nettoyage parfait,
 - . La dépose et repose des parclofes,
 - . La protection des surfaces pouvant être tachées ou détériorées,
 - . La protection des menuiseries extérieures,
 - . La pose de la vitrerie intérieure,
 - . Les raccords nécessaires après le passage des autres corps d'état.

5.5 - Garanties

- Les travaux de peinture sont soumis à la garantie biennale.
- Néanmoins, les peintures sur les parties métalliques devront être garanties 4 ans, et celles, sur parties galvanisée et métallisées, 5 ans.

5.6 - Nettoyage

- Le nettoyage, en fin de travaux, aux fins de livraison, devra être conforme au D. T. U. n° 59, titre II (nettoyage de mise en service).

6 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

6.1 - Plafonds

6.1.1 - Supports dalle béton

Position :

- Plafonds suivant plan.

Prestations :

- Brossage,
- Rebouchage, débullage,
- Enduit à une couche, ponçage, impression,
- Application de couches de peinture jusqu'à parfaite finition

6.1.2 - Support plafond placoplâtre

Position :

- Faux-plafonds placoplâtre, suivant plans.

Prestations :

- Brossage, rebouchage, enduit à une couche,
- Ponçage, impression,
- Application de couches de peinture jusqu'à parfaite finition
- Peinture alimentaire suivant localisation

6.2 - Parois verticales

6.2.1 - Murs

Supports placo :

Prestations :

- Brossage,
- Rebouchage,
- Ponçage,

- Impression,
- Application de couches de peinture jusqu'à parfaite finition

6.3 - Ouvrages bois à lasurer

Position :

- Pannes bois sur ancien préau.

Prestations :

- Application de 2 couches de lasure satinée de type SIKKENS ou similaire.

6.4 - Ouvrages métalliques ou PVC

Position :

- Alimentation EF/EC, évacuation P. V. C., huisserie portes intérieures, portes palières.

Prestations :

- Brossage,
- Dégraissage,
- 2 couches de laque glycéro brillante F III.

6.5 - Couvre-joints sur joints de dilatation apparents en intérieur

- Fourniture et pose de couvre-joints en laiton ou métal sur joints de dilatation en murs et plafonds.

6.6 - Protection de pied de poteau

Position :

- Protection sur base des poteaux du préau.

Prestations :

- Fourniture et pose de protection mousse revêtue de PVC de couleur (coloris au choix du M.O)
- Mousse expansive permettant la protection périphérique des poteaux.
- Fixation sécurisée, hauteur 1,50
- Imputrescible et indéchirable.
- Compris toutes sujétions de pose et de mise en œuvre.

6.7 - Nettoyage

Position :

- Hall d'entrée, circulations communes, Cuisine, Cours de récréation, locaux communs, parkings et circulations extérieures, parking sous-sol, et d'une manière générale, toute l'opération.

Prestations :

- L'entrepreneur effectuera l'ensemble des nettoyages usuels de mise en service,
- Le chantier sera balayé et nettoyé, pendant et après l'exécution des travaux peinture,
- Tous les carrelages et dallages seront lavés à l'esprit de sel,
- A la fin des travaux de peinture, il sera procédé au nettoyage des prises de courant, interrupteurs, appareils sanitaires, vitrages, etc...
- Les pènes, gâches, têtes de serrures seront nettoyées afin d'obtenir un bon fonctionnement,
- Les béquilles et plaques seront nettoyées,
- Les vitrages seront nettoyés,
- La cours de récréation et les cheminements piétons seront balayés ; tous les gravats seront évacués à la décharge publique.
- L'entrepreneur exécutera les raccords de peinture, après nettoyage, de façon à présenter un travail impeccable à la réception des travaux.